

A part la déchèterie publique, quelles solutions pour mes déchets de chantier ?

Pour certaines entreprises du bâtiment, la solution la plus économiquement intéressante reste de faire collecter ses déchets de chantier par le service public : mais pour combien de temps ?

Grenoble, Annecy, Saint-Etienne, Roanne, Moulins, etc. : de plus en plus de déchetteries publiques ferment leurs portes aux professionnels. Alors, quelles autres solutions pour les déchets du BTP ?

FLASH INFO CORONAVIRUS : [cliquez ICI](#) pour trouver les déchetteries professionnelles actuellement ouvertes.

Solution 1 - les déchetteries professionnelles :

- Réservées aux entreprises, avec des horaires d'ouverture plus larges
- Acceptent mieux les déchets spécifiques au BTP (amiante, palettes, bois traité, pots de peinture, fenêtres, etc.)
- Des solutions plus adaptées aux professionnels (bacs, bennes, multi-bennes, big-bags,...).



SINDRA : pour trouver une déchetterie acceptant les professionnels

- Rendez-vous sur : [SINDRA](#)
- Sélectionnez la nature de vos déchets et la zone géographique
- Retrouvez alors les déchetteries auxquelles vous avez accès, pour le déchet sélectionné.

Solution 2 - les fournisseurs de matériaux :

- Depuis 2017, tous les distributeurs de matériaux à destination des professionnels de plus de 400 m² (sauf les grandes surfaces de bricolage) ont l'obligation de reprendre les déchets et chutes de matériaux qu'ils vendent aux professionnels, issus des mêmes types de matériaux qu'il distribue, sur son site ou dans les 10 km alentours.
- Soit le distributeur facture l'artisan, soit il délègue la facturation à l'entreprise de recyclage.
- **NB** : Cette mesure n'est pas encore bien appliquée à ce jour.

Solution 3 - les points de collecte Eco-System pour les équipements électriques et électroniques :

- La Directive Européenne DEEE de 2002 rend obligatoire la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.
- Les professionnels qui installent des appareils d'éclairage, de chauffage et de climatisation, de l'électroménager encastrable, des panneaux PV, des systèmes d'alarme, des équipements pour la piscine, etc. peuvent, **sans frais** :
 - Remettre les équipements dans [l'un des points de collecte du réseau Eco-System](#)
 - Faire [une demande de bacs ou d'enlèvement ponctuel à Eco-System](#).



Solution 4 - les structures spécialisées dans le réemploi des matériaux de construction :

- Aujourd'hui, plusieurs acteurs permettent aux professionnels de se fournir en matériaux de réemploi ou de vendre leurs stocks dormants (invendus, erreurs de côtes ou de commandes, défauts mineurs,...) :
 - des plateformes d'achat/vente physiques : Minéka (69), Made In Past (69), Eco-Mat (38), etc.
 - ou des plateformes en ligne : Re.Source, Braderie Pro, Cycle-up, etc.
- **NB** : Pour l'artisan qui pose des matériaux de récupération, notamment des matériaux de second œuvre dans le neuf, bien vérifier auprès de son assureur qu'il couvre cette pratique et, le cas échéant, avec ou sans surprime.

Solution 5 - à venir : les carrières et sites industriels de matériaux de construction seront prochainement ouverts aux artisans pour la majorité des déchets du BTP (convention UNICEM/CAPEB, déc. 2019).

La CAPEB à votre service pour la gestion de vos déchets de chantier :

- Obligations réglementaires sur les déchets de chantier
- Recherche de solutions pour vos déchets de chantier
- Achat/revente de matériaux de réemploi
- Prix préférentiels en déchèterie pro pour les adhérents CAPEB.

→ Contactez le Service Développement Durable : dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr